

Quelle coopération internationale française pour faire face au changement climatique ?



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Financement et « fast start »

Le changement climatique : une priorité de l'aide publique au développement française

Le développement durable et le climat comptent parmi les cinq priorités sectorielles de l'aide publique au développement française. Depuis plusieurs années, la France a renforcé son action internationale dans ce domaine, en s'appuyant au niveau bilatéral sur son principal opérateur, l'Agence française de développement (AFD), qui gère le tiers de l'aide publique au développement française, mais aussi sur le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et sur des opérateurs techniques tels que l'Institut de recherche et développement (IRD), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou la branche internationale de l'Office national des forêts (ONF).

Ainsi, **sur les trois dernières années**, l'AFD a accordé plus de **7 Mds€ de financements liés à la lutte contre le changement climatique**. Ce développement a été possible par la croissance de l'activité de l'AFD et son orientation de plus en plus marquée vers le financement du développement durable et d'investissements participant à la lutte contre le changement climatique. L'AFD est aujourd'hui l'une des institutions financières internationales majeures dans la lutte contre le changement climatique, avec plus de 10 % des financements publics internationaux. Elle est associée à l'IDFC (« International Development Finance Club »), qui regroupe 19 institutions internationales, régionales et nationales de développement de grands pays, dans le but d'échanger sur les bonnes pratiques et de promouvoir la coordination dans les domaines du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

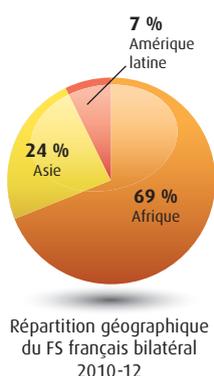
« Fast start » de la France sur la période 2010-12 : un engagement tenu

Dans le cadre de l'accord de Copenhague les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés collectivement à mobiliser des financements précoces « fast start » à hauteur de 30 MdsUS\$ sur la période 2010-2012. L'UE s'est pour sa part engagée à mobiliser 7,2 Mds€ de « fast start » **sur 3 ans, et la France à hauteur de 1,26 Mds€**.

Cet engagement français sera tenu : la France a ainsi mobilisé plus de 420 M€ par an au titre du « fast start » depuis trois ans, dont 76 % au niveau bilatéral. Au niveau multilatéral, la France a déboursé les montants sur lesquels elle s'était engagée sur la période. Au niveau bilatéral, les engagements financiers ont été tenus au travers d'une palette d'instruments financiers allant du don aux prêts très concessionnel (quasi-don) et concessionnel. Les déboursements envers les pays en développement récipiendaires sont en cours et suivent le cycle normal de mise en place d'investissement structurants. Dans le cadre du « fast start », un effort particulier a été fait au

niveau bilatéral pour soutenir la mise en œuvre de stratégies nationales de croissance sobres en carbone dans les pays en développement, mais aussi pour augmenter la part de l'adaptation et celle de la forêt, qui sur trois ans devraient représenter respectivement autour de 25 % et 15 % de l'ensemble du « fast start » français. Ainsi, le financement de l'adaptation s'est accru de manière significative sur les dernières années, démontrant l'effort de la France pour orienter son aide en faveur des pays pauvres et les plus vulnérables au changement climatique. La France a également mobilisé des ressources supplémentaires pour la lutte contre la déforestation, en orientant 30 M€ par an vers le programme REDD+/gestion durable des forêts sur ses contributions au FEM (Fonds mondial pour l'environnement) dans le cadre de sa 5^e reconstitution et en augmentant les ressources du FFEM, dans le but de soutenir un objectif initial de 20 % du « fast start » sur la forêt. Dans l'ensemble, ces efforts ont permis d'améliorer la part des subventions dans le « fast start » français, qui a doublé en 3 ans pour atteindre près de 20 % du total en 2012.

Sur le plan multilatéral, la France a renforcé ses efforts en participant à hauteur de 215,5 M€ sur 2011-2014 (soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2007-2010) à la plus importante reconstitution du FEM depuis sa création. Elle a participé par ailleurs à l'abondement du fonds pour les technologies propres à hauteur de 500 MUS\$ sur 2010-12.



Atténuation

Pionnière dans le soutien direct à la mise en œuvre de politiques nationales de lutte contre le changement climatique et de leurs plans d'actions, l'AFD a appuyé les programmes nationaux de l'Indonésie, du Vietnam, du Mexique ou encore de l'île Maurice (plus d'1,4 Md€ de financement depuis 2008). En 2012, l'AFD a octroyé un nouveau financement pour soutenir la 3^e phase du programme national de réponse au changement climatique du Vietnam (40 M€). Le FFEM a également appuyé le renforcement de capacités pour la définition de plans climat en Afrique centrale et de l'ouest (subvention de 1,5 M€).

Au-delà, plusieurs projets favorisant le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont également été soutenus, notamment au travers de financements octroyés au Kenya (56 M€ sur le secteur de la géothermie), au Cameroun (60 M€ pour l'accompagnement du projet d'hydroélectricité de Lom Pangar), en Afrique du Sud (100 M€) pour la construction de centrales solaires, en Asie du sud-est (subvention de 1,3 M€ pour la diffusion de technologies sobres en carbone à travers une plate-forme d'incubation et de changement d'échelle d'opérations) ou en Méditerranée (subvention de 1,5 M€ pour l'aide à la décision en matière de développement des énergies renouvelables).

Adaptation

L'action de la France s'est portée plus particulièrement sur la gestion de l'eau, principalement en Afrique :

- ▶ renforcement des systèmes d'accès à l'eau potable et de leur rendement (financements de 17,4 M€ à la Tanzanie, de 6,7 M€ au Mozambique, de 30 M€ au Maroc) ;
- ▶ réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement en Haute-Égypte (prêt de 22,3 M€) et aux Seychelles (prêt de 3,9 M€) ;
- ▶ restauration des services écosystémiques permettant de lutter contre les effets déformables du changement climatique dans le Pacifique (subvention de 2 M€) ;
- ▶ appui à la mise en place de programmes d'assurance récolte indicielle en Afrique de l'ouest (subvention de 1 M€) ;
- ▶ programme de développement d'un marché de bâtiments sobres en carbone et adaptés au changement climatique en Afrique (voûte nubienne, subvention de 1 M€).

Forêt

Le FFEM a été l'un des principaux vecteurs de l'aide bilatérale française sur REDD+ dans le cadre du « fast start ». Un effort particulier a été fait par l'AFD et le FFEM pour promouvoir la gestion durable des forêts :

- ▶ l'appui à la gestion durable des forêts en République démocratique du Congo (subvention de 5 M€) ;
- ▶ le renforcement de capacité et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest (subventions de 11,9 M€) ;
- ▶ l'appui à l'écocertification des concessions forestières en Afrique centrale (subvention de 1,5 M€) ;
- ▶ les projets de gestion durable de la forêt et de la biodiversité dans l'État d'Amapa au Brésil (subvention de 1,6 M€) et au Gran Chaco en Amérique latine (subvention de 1,5 M€) ;
- ▶ le développement de projets d'adaptation basés sur les écosystèmes en Afrique de l'ouest (subvention de 1,6 M€).

Continuité des financements climat internationaux de la France

La France mobilise des financements climat dont les montants globaux sont bien supérieurs à ceux du « fast start ». **Dans le cadre de son plan stratégique de développement sur la période 2012-2016, l'AFD s'est engagée à ce que 50% de ses octrois financiers annuels dans les pays en développement soient en faveur de projets climat (30% pour sa filiale secteur privé Proparco).** Au niveau multilatéral, la France s'est engagée dans le cadre de la dernière reconstitution du **FEM jusqu'à 2014 (soit 86 M€ sur 2013-2014)**. Elle est par ailleurs membre du conseil du **fonds vert pour le climat** et travaille activement à ce que le fonds soit pleinement opérationnel, afin de permettre son abondement.

Plus généralement, la France travaille à la mobilisation de financements innovants au bénéfice du développement. Elle a porté ce thème en haut de l'agenda politique durant sa présidence du G20, durant laquelle la Banque mondiale et le FMI ont produit un rapport pour le G20 sur la mobilisation du financement climat. La France copréside le groupe d'étude sur le financement climat institué sous présidence mexicaine du G20. Au niveau national, comme annoncé par le Président de la République à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2012, **la France affectera 10% des revenus de la taxe sur les transactions financières au financement de l'aide au développement, notamment dans le domaine de la santé et du changement climatique.**

Pour en savoir plus

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.diplomatie.gouv.fr
- www.economie.gouv.fr
- www.afd.fr
- www.ffem.fr